

Journal de la CGT du Ministère des Armées et des Sociétés et Établissements Fédérés à la FNTE pour les fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'état, salariés en convention collective et retraités

FNTE
la
cgt
www.fnfte.cgt.fr

LE 6 DECEMBRE 2018
Elections au Ministère des Armées

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ETAT

VOTEZ

CGT

CTM

CTR

CAPSO

CT EPA

CCPU

CTBdD

CTAC

CPS ICT/TCT

CAPC/CAPL

**POUR LE
PROGRES
SOCIAL**

**JE VOTE ET JE FAIS
VOTER CGT !**

■ Édito



A peine a-t-il entamé sa deuxième année de mandat que le président Macron se retrouve à un niveau d'impopularité équivalent à celui de François Hollande. On sait comment cela s'est terminé pour celui qui a fait de son bilan pitoyable un best seller en librairie.

Le candidat Macron qui se présentait, ni de droite ni de gauche, annonçait une modernisation dans la façon de mener les affaires de l'état. Très vite il s'est révélé bien à droite et pas du tout en rupture avec les « habitudes » de ses prédécesseurs.

Absolument sourd aux attentes sociales mais par contre soucieux de répondre à celles du patronat, le premier de cordée de la République en Marche s'est mis en tête de réformer tout ce qui, à son sens, empêche la France d'avancer. Pour M. Macron, le modèle économique c'est le système Uber, l'obsolescence c'est les garanties collectives et les services publics.

Mais ça ne marche pas.

Les prévisions de croissance sont en baisse, les chiffres du chômage ne bougent pas, le moral des français est en berne. Pourtant Macron s'entête et entend poursuivre sans relâche la mise en œuvre de ses promesses de campagne. Au nombre des réformes à venir dans les mois prochains, deux seront particulièrement à haut risque pour les salariés.

Tout d'abord, Macron veut comme d'autres laisser une trace sur notre système de retraite. Ce que semble préparer le gouvernement est une réforme systémique avec une retraite par point qui mettrait à mal le système solidaire intergénérationnel actuel pour un système du « chacun pour soi » qui creusera encore les inégalités.

Ensuite, le rapport du Comité Action Publique a été remis en juillet. Il préconise 22 mesures radicales pour restructurer la fonction publique avec un objectif d'économie de 30 milliards pour 2022. Au nombre des mesures, il est évoqué des externalisations dans la défense ce qui « pourrait servir à aider au financement de la LPM », rien que ça. En clair, les programmes militaires se financeraient en partie par la suppression des emplois au sein des établissements du Minarm. Belle proposition progressiste !

Rien ne pourra arrêter Macron si ce n'est une forte mobilisation collective. Il faut que les salariés dépassent l'attentisme de certaines organisations syndicales et s'inscrivent massivement dans l'action.

Il y a urgence.

Yvon VELLY

■ Sommaire

- Page 2 : Édito
- Page 3 : Actualité revendicative
- Page 4 & 5 : Dossier élections 2018
- Page 6 : Vie syndicale
- Page 7 : IFHS



0€50

Le Travailleur de l'État

Responsable de la publication : Eric Brune
263 rue de Paris, case 541
93515 Montreuil CEDEX
trav-etat@cgt.fr
Imprimé et routé par Rivet Presse Edition
87000 Limoges

■ Actualité revendicative

Reconnaissance « amiante pour les ex-Travaux Maritimes Toulon »

Pendant que certains crient dans les réunions au scandale de l'amiante mais ne vont pas plus loin dans leurs actes, la CGT, fidèle à ses valeurs s'est lancée courant 2012 dans un travail pour l'intérêt commun de tous les personnels.

Après nous être vus retorquer une demande de reconnaissance au Décret par Bercy (2015), la CGT DRSID * Toulon vient de permettre, aux personnels des ex-TM, d'obtenir un relevé de plan carrière amiante.

L'ESID Toulon * n'est pas reconnu en tant que tel au dit décret, mais suite au dossier mis en place par notre syndicat nous passons outre pour une reconnaissance en bonne et due forme.

Pas moins de 6 années pour ce résultat qui maintenant doit faire boule de neige sur les Directions et Etablissements** non reconnus à ce jour.

* TM puis DRSID puis ESID.

** DIRISI, DGA, etc.



SIAé : toujours l'attente

Si le sentiment « partagé » est qu'il faut un acteur étatique, rien n'est dit sur le modèle juridique qui lui sera appliqué ni sur le statut des recrutements futurs.

Une certitude, il n'y aura pas de retour en mode budgétaire. On se dirige donc soit vers une amélioration du CC902, soit vers un EPIC. Dans le premier cas, il faudra négocier en interministériel, dans l'autre passer par un décret ou une loi. Pour obtenir de nouveaux contrats, le SIAé devra faire preuve de plus d'honnêteté dans ses relations et être seul responsable envers son donneur d'ordre de tous manquements au respect du contrat. Le C130 aura valeur de test avant toute nouvelle attribution. Beaucoup de « si » en somme et aucune garantie. Une décision qui traîne, des personnels inquiets, des établissements en attente de charge, tout pour donner confiance.

Rapport du Comité Action Publique 2022 ou le Hold up de la grande finance sur le service public

Le rapport du « Comité Action Publique 2022 », dont les 31 membres sont principalement des chefs d'entreprises et des personnalités inféodées aux thèses économiques ultra-libérales a été rendu au Premier ministre, argumentant la promesse de campagne d'Emmanuel Macron de supprimer 120 000 postes dans la Fonction en privatisant à nouveau des missions de service public et de mettre fin au Statut général.

La FNTE CGT dénonce les conclusions du rapport dans le cadre

duquel aucun débat contradictoire avec les organisations syndicales et les agents ne s'est tenu.

Ces conclusions affirment : la possibilité d'assouplir le statut général, l'économie de 5 milliards d'euros en réformant le système de soins et la nécessité de faire 30 000 milliards d'euros d'économies dans les dépenses publiques (quand le gouvernement s'apprête à proposer un budget de 20 000 d'euros pour le CICE)

D'ores et déjà toute la CGT est mobilisée.



■ Dossier élections 2018

Elections à NAVAL GROUP

Les résultats des élections CSE 2018 sont maintenant connus. Comme souvent, chacun aura son analyse des chiffres et cherchera à en tirer un maximum de positif.

Concernant la CGT, le moins que l'on puisse dire, c'est que ces résultats sont pour le moins encourageants. Jugez par vous-même !

- La CGT redevient première Organisation Syndicale à Toulon.
- Et elle devient, pour la première fois depuis la privatisation, première Organisation Syndicale à Brest !

S'il on rajoute à cela le renforcement significatif du score de la CGT à Nantes-Indret, il y a de quoi se réjouir !

Ces résultats enterrent définitivement cette prétendue fatalité annonçant la "fatale déclinaison de la force de la CGT" à Naval Group !

Nous n'oublierons pas de signaler qu'une fois de plus, les Directions, Générale et locales, n'ont pas fait le nécessaire pour rendre ce scrutin équitable. La mise en place d'un vote "tout électronique" a, comme partout, défavorisé le vote des personnels n'ayant pas directement accès à du matériel informatique.

La Direction a également beaucoup fait pour que certains votent (mails, sms, consignes directes, etc.) et s'est limitée à de l'affichage pour les autres.

Ces éléments factuels ont rendu plus difficile le vote des ouvriers et ne nous ont clairement pas aidés. Malgré ces difficultés, la CGT maintient son niveau en nombre d'élus dans les autres établissements.

Nationalement, avec 24,78% des voix, la CGT enregistre un léger recul de 0.5%.

Ce n'est bien entendu pas satisfaisant, mais les résultats Brestois et Toulonnais viennent vite rappeler à tout le monde que la CGT reste 2ème Organisation Syndicale, qu'elle va être bien présente pour les 4 ans à venir, et que la prochaine fois...

« On lâche rien ! »

Élections également à Nexter systems

Le groupe Nexter, héritier des arsenaux terrestres de l'état, aujourd'hui filiale du groupe KNDS dont le siège est à Amsterdam, vote également en cette fin d'année.

Le périmètre de l'élection est celui des filiales françaises du groupe Nexter, hors Euroshelter à Rennes. Cela représente près de 3000 salariés du groupe en nette augmentation par rapport à 2015, moins de 2700 salariés avaient été appelés à voter.

Cette élection, si elle se fait sur le même périmètre, se fait dans un contexte très différent qui est celui des Comités Sociaux et Économiques qui remplacent désormais les comités d'entreprise, les Délégués du personnel et le comité Hygiène Sécurité et conditions de travail. Cette élection sera faite par vote électronique pour la première fois au lieu d'un vote à l'urne. Les lois Macron ne nous permettent que de négocier les modalités de mise en œuvre de ces deux aspects, plus que de nous y opposer frontalement, dans ce contexte de recul social, la CGT Nexter se bat pied à pied pour obtenir de nouveaux droits ou maintenir l'essentiel des anciens.

Les élections auront lieu du 23 novembre à 8 heures au 4 décembre

2018 à 15 heures, elles se font en trois collèges au sens des classifications des conventions collectives de la métallurgie :

- Collège des Ingénieurs et cadre représentera plus de la moitié des salariés (3° collège),

- Collège des employés (N4 et N5) techniciens (hors atelier) et agent de maîtrise (2e collège),

- Collège des employés (N2 et N3), ouvriers et technicien d'atelier. Le recrutement des ouvriers intervenant en dernier dans la remontée des effectifs du groupe et se faisant difficilement il est peut-être moins important en nombre que le précédent.

Les élus représenteront les salariés du groupe pour 4 ans de 2019 à 2022, les syndicats de Nexter sont en train de constituer les listes pour ces élections, listes soumises comme partout aux règles de parité visant à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes de l'entreprise. Cet objectif était déjà le nôtre avant que la loi ne nous y oblige, et sera pris en compte comme c'est le cas déjà depuis plusieurs élections.

Notre objectif est malgré l'évolution des effectifs de l'entreprise de regagner la 1re place dans la représentation des salariés, l'objectif est ambitieux, il passe par la nécessaire progression de la CGT chez les ingénieurs et cadres, mais aussi dans les autres collèges, dominer le

1er collège, premier dans le second, en progrès dans le 3e.

nexTER
A COMPANY OF

K N
D S

Elections Fonction Publique : gagnons les ensemble !

Le 6 décembre prochain, vont se tenir les élections professionnelles dans toute la fonction publique.

C'est un enjeu d'importance pour tous les agents de droit public car elles vont permet-

tre d'élire leurs représentants dans les différentes instances pour défendre au mieux leurs intérêts matériels et moraux.

C'est aussi un enjeu majeur pour toute la CGT car elles vont déterminer la représentativité syndicale et les moyens attribués aux organisations en fonction de leurs résultats.

22.000 instances et 5.200.000 électeurs sont concernés dont 60.337 pour notre seul ministère.

Afin de garantir une mobilisation rapide et efficace de cet important scrutin, le collectif fédéral, a voulu dès le mois de janvier donner une impulsion à tout notre corps militant pour travailler en direction de nos déserts syndicaux et améliorer la vie syndicale dans nos secteurs d'implantations.

Nous avons également souhaité lancer très activement la recherche de candidatures CGT avec un courrier fédéral, du 30 novembre 2017, adressé à tous les syndicats avec un formulaire de pré-candidature.

A présent des formulaires officiels de candidatures parviennent à la fédération pour effectuer ce qui reste l'essentiel : monter des listes CGT partout !

Les Instances concernées par l'élection du 6 décembre 2018 sont :

1 CTM ; 13 CTR ; 1 CTAC ; 50 CT BdD ; 13 CT d'EPA 14 CAPC ; 32 CAPL ; 32 CAPSO 1 CCPU ; 1 CPS ICT.

Les représentants pour les CT de CMG, les CHSCT et les Comités

Élections du 6 décembre 2018, votez 



Sociaux seront à désigner ensuite.

Un changement majeur est intervenu dans la loi : La représentation « équilibrée » (décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017) cela signifie pour les représentants du personnel, un nombre égal de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein des instances concernées. Cette obligation ne concerne bien sûr que les scrutins sur liste.

Rappelons enfin que la Cgt n'est pas signataire du protocole de dépôt des listes de l'administration, en conséquence nos listes peuvent être déposées jusqu'au 25 octobre. La date limite d'affichage des électeurs est quant à elle fixée au 6 novembre 2018.

Notre plan de travail se résume en trois axes :

I) Le suivi des candidatures et de la campagne électorale :

Un plan de suivi de la direction fédérale par base de défense avait été élaboré lors de la campagne des élections 2014. Le collectif fédéral élections l'a réactualisé pour 2018 et il a été adressé à tous les syndicats. Ainsi jusqu'au 6 décembre 2018, jour des scrutins, chaque syndicat dispose d'un référent, membre du Comité Exécutif, qui a pour mandat :

- Suivre les (s) syndicats dans la recherche des candidatures et la construction des listes,
- Aider les syndicats dans la campagne électorale,
- Rendre compte auprès de la Direction Fédérale,

vail de nos DFR.

III) La campagne de communication :

Le collectif fédéral élections a mis à disposition des syndicats plusieurs matériels :

- Un tableau avec la définition et le rôle des instances concernées par ces scrutins
- Un petit guide indiquant le calendrier et les nouveautés des élections professionnelles 2018
- Un tryptique spécial CAP à destination des catégories A, B et C
- Une affichette et un tract d'appel.

D'autres matériels sont en préparation, il faut aussi préciser qu'en matière de communication, nous pouvons également compter sur le collectif confédéral, sur l'UGICT et sur l'UFSE.

Notre objectif pour cette année d'élections est simple : faire beaucoup mieux qu'en 2014 car ce scrutin se déroule dans un contexte particulier que nous ne pouvons ignorer :

- un projet gouvernemental de réforme en profondeur du service public,
- un plan de 120.000 suppressions d'emplois,
- de nouvelles attaques contre les statuts des agents publics.

Voilà pourquoi, nous devons être présents partout et parmi toutes les catégories des salariés.

Voilà pourquoi nous appelons à un vote CGT massif le 6 décembre prochain.

Le 6 décembre 2018, chaque voix doit compter pour renforcer la CGT !

■ Vie syndicale

Congrès de Brest

Le syndicat CGT de l'arsenal de Brest organisait les 21 et 22 juin dernier son 28ème congrès.

Durant les 2 jours de travaux, la centaine de délégués, issus des différents établissements du périmètre, ont réaffirmé la structuration en syndicat interprofessionnel, notre activité plus forte vers les IC et ont validé de nouvelles orientations en insistant sur le rôle central joué par nos militants dans notre activité syndicale.

Ce congrès a élu une nouvelle commission exécutive renouvelée à 30%, signe d'une politique des cadres constante et régulière avec pour la première fois la présence d'une militante d'une entreprise du nettoyage STPI.

Le moment fort de ce congrès est le changement de secrétaire général, Yvon VELLY cède son poste qu'il occupait depuis 2003 au profit de Stéphane RIOU, passation faite en présence de 3 anciens secrétaires généraux du syndicat depuis 1973.



Yvon VELLY, Stéphane RIOU, Michel COZ, Yves KERNEIS et Stéphane CREACH

Congrès le Mans Angers Saumur

Le 26 juin dernier s'est tenu le congrès du syndicat multiprofessionnels des sites de la base de défense d'Angers, Le Mans, Saumur qui s'étend sur les départements 37, 44, 49, 61, 72 et 85.

Y ont participé 16 délégués et 4 invités dont 1 DFR.

Moment fort de démocratie, ce congrès aura été l'occasion de nombreux échanges souvent animés mais toujours dans la sérénité et la construction. Ont été débattus notamment : modification des statuts du syndicat, féminisation, création d'une section retraités, élections professionnelles à venir.

Après un bilan plus que positif sur les deux mandatures à la direction du syndicat, P. DESBORDES passe le relai à deux secrétaires généraux : D. BRUNES et S. PINEAU. Le cap est donné !



Retraites : une nouvelle réforme !

Après une refonte dramatique du code du travail, pensée pour favoriser la volonté du patronat, le président Macron s'attaque à nos retraites par un projet de loi prévu pour 2019.

Depuis 1993, pas moins de six réformes ont vu le jour sans rien régler, au soi-disant, problème du financement des retraites.

Ce gouvernement veut s'attaquer aux fondements de notre système actuel :

- l'existence d'un régime garanti après la vie professionnelle
- le principe de la répartition assurant la solidarité entre générations
- la suppression des cotisations sociales patronales.

Le projet présidentiel veut rayer des droits que les salariés ont conquis par les luttes pour un objectif final, aller vers l'individualisation et la retraite par capitalisation pour satisfaire "son monde", celui de la finance.

De cette façon le patronat verrait ses cotisations baisser et la CSG deviendrait la source principale du nouveau système.

Le dispositif prévu viserait à aboutir à des pensions de retraites individualisées "chacun pour soi" et à des inégalités importantes entre ceux qui auront eu des carrières complètes, des salaires élevés et les autres, victimes de la précarisation de l'emploi ou de discriminations et d'inégalités salariales importantes, notamment concernant les femmes.

Avec cette réforme ce ne serait pas le régime général de la sécurité sociale qui rejoindrait les régimes spéciaux et celui de la Fonction publique mais au contraire sur le moins disant.

Nos unions fédérales doivent se mobiliser rapidement pour apporter les réponses aux interrogations et pour mener les luttes nécessaires pour gagner.

La vigilance et l'engagement des salariés et des retraités sont indispensables pour la défense et l'accès à une retraite digne de notre temps.

"Mettre définitivement à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain".

Ambroise Croizat, inventeur de la Sécurité sociale.



Le centre Benoît Frachon a fêté ses 70 ans en juin dernier



En présence de Philippe Martinez et de nombreux invités, la direction et le personnel du centre avaient organisé une soirée autour de l'évènement. Au programme : un film documentaire, un spectacle musical et une pièce de théâtre. Des créations originales réalisées spécialement pour l'occasion sans oublier l'apéritif fraternel et le dîner !
70 ans...

Le manoir de Courcelle, ancienne propriété des Rothschild, est transformé en lieu de débauche pour les officiers de la Wehrmacht pendant la guerre... Le 24 août 1944, les troupes du Maréchal LECLERC longent la propriété. Parmi elles se trouvent des Francs-tireurs et partisans (FTP) militants de la CGT qui découvrant le lieu, armes à la main, vont chasser les officiers allemands. Racheté par la CGT en 1947 et il est rebaptisé centre Benoît-Frachon, du nom du secrétaire général de la confédération de 1945 à 1967. A la fin de la guerre, bon nombre de cadres de la CGT ont disparu (déportés, fusillés) il devient nécessaire de répondre aux besoins de formation de nouveaux dirigeants. La CGT a acheté la propriété de Courcelles-sur-Yvette à cet effet. Les premières expertises du centre datent de 1947, mais c'est le congrès de 1948 qui entérine la création du centre à Courcelles-sur-Yvette. Dès 1950, le centre ouvre ses portes pour un stage de camarades femmes de la Fédération Cuirs et Peaux

(aujourd'hui THC). Dès lors, dans le centre tout est pensé et aménagé pour répondre à la mission première qu'est la formation syndicale en y intégrant l'ouverture d'esprit à la culture, aux sports mais aussi une ouverture au monde avec l'accueil de délégations étrangères.

Chaque année, le centre Benoît Frachon accueille près de 4 000 militants en stage.



ORGANISATIONS SYNDICALES



**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).